

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE RIBECOURT-DRESLINCOURT**

2026 - 091 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	26

Séance du 29 avril 2026

Date de la convocation
22/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le **mercredi 29 avril à 19h**,
le Conseil Municipal de cette Commune
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la
loi **au Centre Yves Montand** de RIBECOURT sous
la présidence de **Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy**,
Maire

Date d'affichage
22/04/2026

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. BELLOT Patrice, Mme PIENS Antonella, M. CARRASCO José, Mme HAINEZ Carole, M. COPPIN Franck, Mme CHARLET Valérie, M. CANTRAINE Hervé, Mme FRÉTÉ Thérèse, M. CATRY Bruno, M. CARON Joël, Mme DOGIMONT Laurette, Mme NISOLE Sandra, M. DE ALMEIDA Pierre, Mme CAMARA Laura, Mme BOULNOIS Naguine, M. CHMIELEWSKI Thomas, Mme HALKO Laurence, M. LANCIEY Yves, Mme GUEMBE Florence, M. LÉGER Loïc, Mme MARCHI Charlène, M. LAMOUREUX Laurent.

Excusés : M. GILLOT Jean-Pierre, Mme TROUILLET Sarah

Pouvoirs : M. GILLOT Jean-Pierre à M. CANTRAINE Hervé, Mme TROUILLET Sarah à M. LÉGER Loïc

Absent : M. KLIBER Antoine

Secrétaire de séance : Madame CHARLET Valérie

FINANCES

Indemnisation de sinistre

Dégradation d'un panneau de signalisation à l'angle de la rue Aristide Briand et de la rue Voltaire par un véhicule à moteur

RAPPORTEUR : Mme Hélène BALITOUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

Considérant l'accident intervenu le 23/02/2026 entraînant la dégradation d'un poteau de signalisation à l'angle de la rue Aristide Briand et de la rue Voltaire par un véhicule à moteur conduit par Monsieur Amany Kouakou Florent ;

Considérant que l'auteur du dommage ne conteste pas sa responsabilité et souhaite indemniser directement la commune sans déclaration à son assurance ;

Vu le montant du préjudice subi selon mémoire annexé établissant les coûts de fourniture et de personnel engendrés pour les réparations ;

Vu l'avis de la commission Finances et du Bureau Municipal en date du 16 avril 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

ACCEPTE, dans le cadre du sinistre intervenu le 23/02/2026 sur un poteau de signalisation situé à l'angle de la rue Aristide Briand et de la rue Voltaire, l'indemnisation directe du préjudice subi par l'auteur du dommage pour un montant de **147,62 €** ;

DECIDE en conséquence, de recouvrer cette somme auprès de l'auteur du dommage ;

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. La saisine du Tribunal administratif, 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

Valérie CHARLET



Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

MEMOIRE DE FRAIS

Le lundi 23 février 2026 à 10H53 angle rue A. Briand / rue Voltaire à Ribécourt-Dreslincourt

Les réparations nécessitent du temps de travail pour deux agents.

Observations	Nom de l'Agent	Quantité	Net à Payer
Dépose et pose du tube panneau de signalisation	Monsieur ORTICAT Jason	3 heures	117,52 €
	Monsieur PETIT Alain	3 heures	

Désignation	Quantité	Prix Unitaire TTC	Prix Total
Tube panneau	1	30,10 €	30,10 €

TOTAL**147,62 €**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 060-216005314-20260429-D2026091-DE

PAGE ANNULEE